

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation délivrés entre le 10 mai 2017 et le 31 octobre 2018

NOR : TREL1901557S (ex TREL1734890A)

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision en date du 19 décembre 2017, il a été donné récépissé (n° 1) à :

Université de Sydney

NSW 2006 Australie

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la trajectoire évolutive de crapauds devenus envahissants dans des milieux
où ils ont été introduits (Australie, Porto-Rico, Hawaï)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

crapaud buffle (Rhinella marina)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 avril 2018, il a été donné récépissé (n° 2) à :

INRA centre de Jouy-en-Josas

Domaine de Vilvert

78352 Jouy-en-Josas

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

Collecte in-situ de levures pour identification, mise en collection et recherche

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Levures ascomycètes et basidiomycètes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion, Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 3) à :

*Vigilife Université Toulouse III
Laboratoire EDB
Bat4R1
Univ. Paul Sabatier
118, route de Narbonne
31062 Toulouse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude d'une nouvelle méthode d'inventaire des organismes aquatiques de Guyane
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ensemble des organismes aquatiques : poissons, amphibiens, reptiles, mammifères, eucaryotes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 avril 2018, il a été donné récépissé (n° 4) à :

*Universidad Autonoma de Barcelona
(Mme Maria Rosa Rossella Guerrieri)
Universidad Autonoma de Barcelona
Edificia C 08290 Cerdanyola Espagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Collecte d'échantillons de bactéries en milieu forestier
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pinus sylvestris

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bas-Rhin

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 avril 2018, il a été donné récépissé (n° 5) à :

*CNRS-ICSN
1, av. de la terrasse
91198 Gif-sur-Yvette*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la composition chimique de deux euphorbiacées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sandwithia guyanensis, Sagotia racemosa

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane – Dispositif Saint-Elie, lieu-dit du layon des plantes médicinales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 03 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 6) à :

CNRS (délégation Paris B)

16, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

étude des interactions entre thermorégulation et hydro-régulation au sein de populations de reptiles dans le cadre du projet AQUATHERM

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Zootoca vivipara (lézard vivipare), Vipera berus (vipère péliade)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ardèche, Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Haute Garonne, Gironde, Hérault, Landes, Loire, Haute Loire, Loire Atlantique, Lozère, Puy de Dôme, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Seine et Marne, Haute Vienne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 avril 2018, il a été donné récépissé (n° 7) à :

Parc national de la Guadeloupe

Montéran 97120 St-Claude

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Projet Guad3E de mise en place d'un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Les poissons téléostéens et les crustacés décapodes présents dans les eaux douces

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 5 avril 2018, il a été donné récépissé (n° 8) à :

CNRS (délégation Ile-de-France Sud)

3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'adaptation de champignons pathogènes à leurs plantes hôtes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Champignons du genre Microbotryum,
Plantes des genres Silene, Saponaria, Dianthus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 9) à :

CNRS

23, avenue Pasteur 97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses génétiques au sein de populations de fourmis

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acromyrmex sp. ; Apterostigma sp. ; Azteca chartifex ; Azteca ovaticeps ; Camponotus sp. ; Camponotus fermoratus ; Cephalotes atratus ; Cephalotes sp. ; Crematogaster levior ; Dolichoderius ; Eciton burchellii ; Eciton hamatum ; Ectatomma brunneum ; Ectatomma tuberculatum ; Gigantiops destructor ; Neoponera commutata ; Odontomachus haematodus ; Odontomachus hastatus ; Paraponera clavata ; Pheidole sp. ; Pseudomyrmex termitarius ; Pseudomyrmex penetrator ; Solenopsis sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 10) à :

M Rens Willem Vaessen

8 N3.08 Padualaan 3526WH Utrecht Hollande

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Comparaison d'espèces d'arbres en régénération et de leurs propriétés physiques dans des sites chassés et non chassés

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Espèces ligneuses

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane sur les sites des secteurs suivants : Nouragues, Cariacou, Patawa, Roura, St Geoges, Saul chassé, Saut Parasol, Camopi, Haute Mataroni

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 11) à :

BIOTECHMARINE

ZI. BP72 - 22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches sur des algues brunes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

spécimens d'algues de la famille des algues brunes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bretagne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 12.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 13) à :

Senckenberg Gessellschaft für Naturforschung

25 Senckenberganlage - 60325 Frankfurt am Main Deutschland

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude génomique et comportementale sur des spécimens de fourmis collectés

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Spécimens des genres *Crematogaster* et *Camponotus**

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 14) à :

Université de Californie USA

900 University Av. 95521 Riverside, California USA

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche fondamentale en écologie comportementale et évolutive

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Thecadactylus rapicauda, Gonatodes humeralis, Gonatodes annularis, Chatogekko amazonicus, Lepidoblepharis heyeorum, Pseudogonatodes guianensis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 15) à :

Société V. Mane Fils

620 route de Grasse 06620 Le-Bar-sur-Loup

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Extraction à partir de la racine pour déterminer la présence de molécule intéressante ou indésirable par rapport au champ d'application visé (parfumeries, arômes).

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gentiana lutea

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Lozère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 16) à :

Muséum national d'histoire naturelle

57 rue Cuvier - 75005 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche fondamentale en biologie de l'évolution, génomique de la conservation et biologie des oiseaux

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Toutes espèces d'oiseaux par collectes de cadavres dans les centres de soin, en fonction de programmes conclus avec le CRBPO et ponctuellement d'autres programmes scientifiques.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France, tous départements

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 17) à :

Muséum National d'Histoire Naturelle

57 rue Cuvier 75005 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la macrofaune benthique – étude menée avec Créocéan

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Spécimens de : Porifera, Echinoderma, Mollusca, Crustacea, Cnidaria, Bryozoa, Annelida, Brachipoda, Teleostéens

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 juillet 2018, il a été donné récépissé (n° 18) à :

*Muséum national d'histoire naturelle
57 rue Cuvier 75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation chimique d'extraits de champignons
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Spécimens de la famille des Tricholometaceae
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Côtes-d'Or, Côtes- d'Armor, Jura, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Manche,
Pyrénées-Atlantiques, Haut-Rhin, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 19) à :

*Netherlands Institute of Ecology
10 Droevendaalsesteeg 6708 PB Wageningen Hollande*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche des mécanismes moléculaires et de la pertinence écologique des variations
naturelles épigénétiques de 3 espèces végétales en Europe.*
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Populus nigra, Fragaria vesca, Thlaspi arvense
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente,
Charente-Maritime, Gers, Gironde, Hérault, Loire, Lot-et-Garonne, Rhône, Saône-et-
Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Côte-d'Or, Dordogne, Haute-Garonne,
Nièvre, Yonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 30 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 20) à :

*M. François Catzefflis
105 chemin Peraryols - 34270 Les Matelles*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur la biologie et la systématique des mammifères
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Prélèvements sur spécimens de Nasua nasua, Saimiri sciureus, Tamandua
tetradactyla, Choloepus didactylus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :
Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 21) à :

M. Lars Podsiadlowski

Center of Molecular Biodiversity Research (ZMB)

Adenauer allee 160 - 53113 Bonn - Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage du génome de la sangsue géante d'Amazonie

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Haementeria ghilianii

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 22.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 23) à :

CNRS-ICSN

1 avenue de la Terrasse

91190 Gif sur Yvette

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du métabolome des micro-organismes symbiotiques de plantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Micro-organismes présents sur des spécimens d'Euphorbia lathyris et Fontainea pancheri

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Paris, Essonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 24) à :

Senckenberg Biodiversity and Climate Research Centre (BiK-F)

25 Senckenberganlage Frankfurt am Main Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de lichens

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dermatocarpon miniatum, Evernia prunastri, Flavoparmelia caperata, Hypogymnia physodes, hypogymnia tubulosa, Lasallia pustulata, Parmelia sulcata, Physcia aipolia, Pseudevernia furfuracea, Umbilicaria cylindrica, Umbilicaria deusta,

Umbilicaria hirsuta, Umbilicaria polyphylla, Xanthoparmelia conspersa, Xanthoria parietina, Trebouxia spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Haute-Corse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 23 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 25) à :

Institut de botanique -Académie des sciences de Tchèque

1 rue Zamek, Pruhonice CZ-25243 République Tchèque

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche taxonomique et phylogénique sur les fonges

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Specimens des familles : Ascomycota, Sordariomycetes, Eutiomycetes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ariège, Aude, Finistère, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Morbihan,

Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Martinique, Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 23 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 26) à :

Université de Bourgogne

Campus Esplanade Erasme - 21000 Dijon

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude du rôle joué par les parasites sur le rythme de vie des oiseaux

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Alapi carillonneur (Hypocnemis cantator), Batara ardoisé (Thamnomanes

ardesiacus), Batara cendré (Thamnomanes caesius), Campyloptère à ventre gris

(Campylopterus largipennis), Corythopis à collier (Corythopis torquatus), Dryade à

queue fourchue (Thalurania furcata), Ermite à brins blancs (Phaethornis

superciliosus), Ermite de Bourcier (Phaethornis bourcieri), Fourmilier à gorge rousse

(Gymnophithys rufigula), Fourmilier manikap (Pithys albifrons), Fourmilier tacheté

(Hylophylax naevius), Fourmilier zébré (Hylophylax poecilonota), Grimpar bec-en-

coin (Glyphorhynchus spirurus), Grimpar flambé (Xiphorhynchus pardalotus),

Manakin à front blanc (Lepidothrix serena), Manakin à tête blanche (Dixiphia pipra),

Merle à col blanc (Turdus albicollis), Moucherolle barbichon (Myiobius barbatus),

Myrmidon à flancs blancs (Myrmotherula axillaris), Myrmidon à ventre brun

(Epinecrophylla gutturalis), Myrmidon longipenne (Myrmotherula longipennis),

Myrmidon moucheté (Myrmotherula guttata), Pipromorphe de McConnell (Mionectes

macconnelli), Platyrhynque à cimier orange (Platyrinchus saturatus), Platyrhynque à

tête d'or (Platyrinchus coronatus), Tangara à crête fauve (Tachyphonus surinamus),

Tétéma colma (Formicarius colma).

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 27) à :

CNRS

3 rue Michel-Ange - 75794 Paris cedex 3

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation des toxines peptidiques des venins de fourmis

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ectatomma brunneum, Ectatomma tuberculatum, Paraponera clavata, Odontomachus hastatus, Neoponera apicalis, Neoponera commutata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 30 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 28) à :

CIRAD

7 chemin de l'IRAT - 94710 Saint-Pierre La Réunion

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique d'Aloe spp. de la Réunion et mise au point de technique de multiplication in vitro d'Aloe spp.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Aloe spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 23 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 29) à :

M. Akito Kawahara

3215 Hull Road 32611 Gainesville (USA)

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'évolution des Lépidoptères

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Un spécimen de chaque espèce de lépidoptère rencontré

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 30 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 30) à :

CIRAD

42 rue Sheffer 75116 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Acquisition de bases scientifiques et techniques pour contribuer à la création d'une filière d'huiles essentielles d'Aquilaria

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Genre Aquilaria

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane sur deux sites : à Regina et à Cacao

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 23 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 31) à :

IRD

44 bld. De Dunkerque CS 90009 - 13572 Marseille Cedex 02

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse des mécanismes évolutifs passés sur la distribution de la diversité génétique des populations de palmiers contemporaines dans les paysages forestiers naturels de Guyane

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Oenocarpus bataua, Oenocarpus bacaba, Astrocaryum paramaca, Astrocaryum sciophyllum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 30 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 32) à :

Université de Montpellier

Place Eugène Bataillon - 34090 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude et inventaire de la mégafaune aquatique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Acanthuridae, Apogonidae, Balistidae, Carangidae, Chaetodontidae, Haemulidae, Holocentridae, Kyphosidae, Labridae, Lutjanidae, Monacanthidae, Mugilidae,

Ostracidae, Pomacentridae, Scoerpaenidae, Serranidae, Sparidae, Synodontidae, Tetraodontidae

Des prélèvements d'ADN environnemental seront également effectués.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 33) à :

CNRS

118 route de Narbonne Bat 4R1- 31062 Toulouse cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Génotypage de souches d'un champignon pathogène pour les espèces ligneuses
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ceratocystis platanii

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritime, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhone, Charente, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Hautes-Corse, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 23 mai 2018, il a été donné récépissé (n° 34) à :

Dr Eva Ringler

14 Althanstrasse - 1090 Vienne Autriche

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur le comportement et la cognition animale
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Allobates femoralis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 35) à :

INRA – UMR ECOFOG

Campus agronomique BP 316 - 97379 Kourou

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de communautés microbiennes présentes à la surface et dans les feuilles en forêt tropicale humide

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Eucotylédones, Monocotylédones, Magnoliopsida
Basidiomycota, Ascomycota*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 36) à :

Laboratoire Clarins

5 rue Ampère BP 147 Pontoise - 95304 Cergy-Pontoise Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Réalisations d'études d'activités biologiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arundinoideae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Occitanie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 37) à :

INRA

147 rue de l'Université - 75007 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de diversité génétique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rosa gallica et hybrides naturels

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Haute-Garonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 38) à :

IRD

4 Bld de Dunkerque CS 90009 - 13572 Marseille cedex 02

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire de la biodiversité marine

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Eponges, Gorgones, Mollusques
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Wallis-et-Futuna

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 39.

*

**

Par décision en date du 26 juillet 2018, il a été donné récépissé (n° 40) à :

IFREMER

155, rue Jean-Jacques Rousseau - 92130 Issy-les-Moulineaux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Création d'une collection pour l'étude de la structure du stock de requin-taupe du Nord-Est Atlantique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lamna nasus (requin-taupe)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 41) à :

CIRAD

42, rue Sheffer - 75116 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Amélioration de la caractérisation et valorisation des bois destinés aux centrales biomasses énergie

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Espèces végétales ligneuses présentes sur le littoral guyanais

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 42) à :

M. Wolfgang Miller

Schwarzspanierstrasse 17 - 1090 Vienne Autriche

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité des symbiontes et virus associés aux espèces de drosophiles néotropicales et envahissantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Drosophila spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 43) à :

Spygen SAS

17 rue du lac Str André BP 20274 - 73375 Le Bourget du Lac

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude et inventaire de la mégafaune aquatique marine

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

ADN environnemental

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 44) à :

Université de Gent

281 S8 Krijgslaan - 900 Gent Belgique

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité des micro-organismes sur les îles subantarctiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Micro-organismes , diatomées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Terres australes et antartiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 45.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 46) à :

INRA

147 rue de l'université - 75007 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation des bactéries pectinolytiques dans l'environnement

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactéries pectinolytiques, particulièrement les genres Pectobacterium et Dickeya
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 juin 2018, il a été donné récépissé (n° 47) à :

MNHN

57 rue Cuvier - 75005 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité morphologique, moléculaire et génomique des hémoparasites des oiseaux en France

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Parasites sanguins d'oiseaux

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault, Seine-Maritime

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.